

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le vendredi Onze avril à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Angélique MENAGE- Hélène MAHAUT-  
Micaela PTAK- Lisiane PEREIRA- Sandrine PINÇON- Fabienne BECHET-  
Sophie FESSARD

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN-  
François Rémy MONNIER- Laurent LORTHIOS- Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mr Thierry LABARTHE à Monsieur Daniel RENAULT

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire ouvre la séance par une triste nouvelle : en effet, Monsieur Thierry JUILLET le patron du bar le Gaulois est décédé hier en fin de matinée à son domicile. Cet établissement, permettait à de nombreux Nézellois de se rencontrer car Monsieur Juillet était un acteur du commerce de proximité de notre village.

Monsieur TURPIN s'est permis d'adresser à son épouse de la part du conseil municipal toutes ses condoléances. De plus, une gerbe de fleurs sera commandée pour la cérémonie religieuse qui aura lieu le mercredi 16 avril à 14h45 à l'église de Nézel suivi de l'inhumation à Epône. Monsieur le Maire souhaite faire sonner le glas le dimanche matin, les membres du Conseil approuvent cette proposition.

■ Remerciements et félicitations suite à l'élection municipale

Monsieur le Maire transmet les remerciements de Gabriel Piffault concernant le stage qu'il a effectué au sein de notre service technique.

Monsieur TURPIN a reçu les félicitations de Monsieur le Préfet et la Sous Préfète pour son élection ainsi que celles de Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil Général, et Dominique BRAYE, Sénateur.

Monsieur le Maire a également reçu celles des entreprises qui travaillent régulièrement avec la commune comme ETDE, Lyonnaise des Eaux, France Télécom ainsi que d'autres organismes publics tels que La Mission Locale, l'AUDAS et l'EPAMSA.

■ EPAMSA

Monsieur le Maire annonce qu'il se rendra à la réunion de l'EPAMSA concernant l'appel à projet LEADER Seine Aval qui se tiendra le lundi 14 avril 2008.

Ce projet renforce l'articulation entre les milieux agricoles et urbains par la création de liens durables sur le territoire et s'axe notamment sur 3 points : faire profiter l'agriculture du développement urbain, valoriser les ressources locales et accroître la valeur ajoutée sur les exploitations ainsi que créer un lien entre agriculteurs et habitants.

■ La Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre

L'ancienne équipe municipale avait reçu de manière anonyme, comme ses collègues de la Vallée de la Mauldre, une carte IGN, sur laquelle figure un tracé qui ne comportait aucune légende.

Une deuxième carte a été reçue en mairie avec cette fois ci une légende manuscrite intitulée « projet de la Voie nouvelle de la Mauldre ».

Ce parcours n'évite ni les Bois ni les villages et apparaît destructeur sur le plan de l'environnement.

■ Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint : revalorisation au 1<sup>er</sup> mars 2008

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant la revalorisation des indemnités de fonction des élus en application des dispositions du décret N° 2008-198 du 27 février 2008. A cet effet, il rappelle le montant des indemnités des Adjoint et du Maire.

Nombre d'habitants	élus	Taux maximal	Brut mensuel
De 500 à 999	Maire	31%	1154.02 €
De 500 à 999	Adjoint	8.25 %	307.12 €

Il informe les membres du Conseil Municipal que ces montants maximaux bruts mensuels sont revalorisés au 1<sup>er</sup> mars 2008 comme suit :

Nombre d'habitants	élus	Taux maximal	Brut mensuel
De 500 à 999	Maire	31%	1159.79 €
De 500 à 999	Adjoint	8.25 %	308.65 €

Le Conseil Municipal en prend note.

■ Compte rendu du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Monsieur TURPIN a reçu le rapport du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine qui révèle une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés.

■ Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire informe les membres que l'article 1650 du code général des impôts précise que, suite à l'élection municipale, les membres de la commission communale des impôts directs doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux. Cette commission comprend six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants représentatifs des couches socio professionnelles de la population nézelloise. Ces membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note.

■ Signature de devis par Monsieur le Maire.

Monsieur TURPIN a dû signer les devis suivants :

- Devis concernant le serveur informatique : il s'agit d'une urgence car le serveur actuel rencontre des dysfonctionnements graves du fait de sa vétusté.

- Devis concernant les travaux de balayage des voiries : le contrat avec le prestataire s'est terminé le 31 mars 2008. Une consultation est en cours pour choisir une nouvelle entreprise et afin d'éviter une rupture de service, Monsieur le Maire a contacté SEPUR, notre actuel prestataire, afin de prolonger d'un mois le service de balayage.
- Devis concernant la plomberie : un dégât des eaux s'est produit à l'intérieur d'un bâtiment communal situé au 11 Ruelle des Prés Dieu. L'entreprise CIPRIANI est donc intervenue pour un coût de 848,84 €, dépense qui sera remboursée à hauteur d'environ 60 % par notre assurance.

#### ■ L'installation des commissions internes et des conseils d'administration

Monsieur le Maire évoque les différentes commissions et conseils d'administration qui se sont déroulés depuis le 16 mars.

- La réunion du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 27 mars 2008
- L'assemblée générale de l'ALEEN
- Le Conseil d'Ecole du 28 mars
- La réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 8 avril 2008
- La commission des travaux du 25 mars 2008
- La commission des finances du 3 avril 2008
- La commission informations du 1<sup>er</sup> avril 2008

#### ■ L'installation des syndicats

- Le comité syndical du SIEED : installation des nouveaux membres le 10 avril 2008. Messieurs DUTHILLEUL, LORTHIOS et TURPIN étaient présents.
- Le syndicat de la Mauldre Inférieure : installation le 8 avril, Messieurs TURPIN et RENAULT étaient présents.
- Le syndicat du SEY (SIMAVASA) : installation le 10 avril à Epône. Messieurs RENAULT et LABARTHE étaient présents.
- Le Conseil Communautaire CCSM : installation le 4 avril 2008. Madame PINÇON, Messieurs ANGOT, MONNIER et TURPIN étaient présents.  
Monsieur François BONY a été réélu Président et Monsieur Dominique TURPIN est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président.
- Le SIA et le SIAEP : installation le 3 avril. Messieurs TURPIN, LORTHIOS, MONNIER étaient présents.
- Le SIVOM : installation le mercredi 9 avril. Monsieur RENAULT et Madame PTAK étaient présents.

### **ORDRE DU JOUR**

- *Choix de l'entreprise pour le marché des travaux de balayage des voiries de la commune*
- *Autorisation de demande de subventions auprès du Conseil Général pour :*
  - *La création d'un abri bus au parking de la Mairie*
  - *La mise en réseau informatique de la Mairie*
- *Délégation d'un titulaire supplémentaire au sein du S.I.L.Y.A*

- *Convention de ligne de trésorerie interactive LTI entre la Caisse d'Epargne Ile de France Nord et la commune*
- *Demande de subvention pour l'US Maule*
- *Questions diverses*

### **1) Choix de l'entreprise pour le marché des travaux de balayage des voiries de la commune**

Le 25 mars 2008, la commission des travaux s'est réunie en commission pour l'ouverture des plis, suite à la consultation effectuée dans le cadre de la procédure adaptée, avec annonce dans un journal légal.

Les critères d'attribution sont :

Prix : 60 %

Valeur technique : 40 %

(Répartie en 3 critères : Qualité de service, référence de l'équipe, méthodologie)

Trois réponses nous sont parvenues.

<u>Libellé de la Société</u>	<u>Adresse</u>	<u>Montant</u>
AMP	Mézières sur Seine	8 620,00 €
SEPUR	Plaisir	7 800,00 €
VEOLIA	Nanterre	10 065,00 €

Après en avoir délibéré, la commission des travaux propose à l'unanimité de retenir la Société SEPUR.

Monsieur le Maire précise que le contrat a été amélioré puisqu'une soufflette manœuvrée par une personne à pieds complètera le passage de la balayeuse, notamment aux endroits difficiles d'accès.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société SEPUR pour un montant H.T. de 7 800 euros (sept mille Huit Cent Euros)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de monter le dossier**
- **Faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.**

### **2°) Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la création d'un abri bus au parking de la mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année, le Département propose un programme d'aides aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagements. Aussi, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer une demande de subvention concernant la création d'un abri bus sur le parking de la mairie.

Le coût estimé s'élève à 8 500 € (sans la subvention du Conseil Général).

Cet ouvrage, dans le cadre d'un programme de sécurité routière est subventionné à hauteur de 80% par le Département.

Monsieur Laurent LORTHIOS propose d'intégrer dans cet abri bus un éclairage intérieur, de plus l'installation de panneaux solaires pourrait être un complément de ce projet.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,**

**et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 80 % dans le cadre d'un programme de sécurité routière pour la création d'un abri bus au parking de la mairie**
- **Charge Monsieur le Maire de : Monter le dossier et de lancer la consultation.**
- **Et en tout point faire le nécessaire en cette affaire.**
- **Dit que les crédits seront portés au budget communal section d'investissement**
- **Dit que la partie non subventionnée sera prise en charge sur les fonds propres de la commune**

**3°) Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la mise en réseau informatique de la mairie et la mise en place de services web interactifs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général peut subventionner la mise en réseau des postes informatiques (jusqu'à 5 postes) de la mairie à hauteur de 7 000 €. Le Conseil Général alloue également une aide à la mise en place de services web interactifs pour un plafond de dépenses de 3 500 €.

Monsieur Dominique TURPIN demande au conseil municipal l'autorisation de demander cette subvention.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la mise en réseau informatique de la mairie et la mise en place de services web interactifs**
- **Charge Monsieur le Maire de : Monter le dossier et de lancer la consultation**
- **Et en tout point faire le nécessaire en cette affaire.**

**4°) Convention de ligne de trésorerie interactive LTI entre la Caisse d'Epargne Ile de France Nord et la commune**

Monsieur le Maire informe les membres que la ligne de trésorerie N°85501174406 établie pour un volume de 100 000 Euros et mobilisée actuellement à hauteur de 25 000 €, se termine le 17 avril 2008. Afin de procéder au renouvellement de ce concours, Monsieur le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie interactive qui permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements des fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de NEZEL pourrait contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord sont les suivantes :

- Montant du contrat : 100 000 Euros
- Durée de la convention : 12 mois
- Taux d'intérêts applicables à un tirage : T4M + marge de 0,50%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.
- Frais de dossier : 100 Euros.

Les tirages sont effectués selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cas de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne interactive avec la Caisse d'Épargne Ile de France Nord aux conditions exposées ci-dessus ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**5°) Demande de subvention pour l'US Maule**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu du Club cyclisme Maule et sa section VTT, l'US Maule. Des Nézellois en sont adhérents et ce club sollicite une subvention au titre de l'année 2008.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention à l'US Maule aux conditions suivantes :**
  - **la subvention sera versée en fonction du nombre d'adhérents Nézellois**
  - **L'US Maule, dans la mesure du possible, pourrait en contre partie organiser une animation VTT à Nézel**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire précise que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, d'autres points sujets à délibérations lui sont parvenus et propose de les rajouter à l'ordre du jour .  
A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

**6) Délégation d'un titulaire supplémentaire au sein du S.I.L.Y.A.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en janvier 2008, la mairie avait reçu un courrier du S.I.L.Y.A demandant de modifier le nombre de délégués titulaires qui passait de 2 à 1 délégué.

Lors du dernier conseil municipal, la délibération prise correspondait à cette demande. Cependant un nouveau courrier du S.I.L.Y.A nous demande de reporter le nombre de délégués titulaires à 2 car la refonte des statuts au sein du S.I.L.Y.A. n'est pas encore effective.

Monsieur le Maire se propose comme deuxième titulaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Annule et modifie la délibération N°16 du 21 mars 2008 concernant la désignation des délégués du conseil municipal au sein du SILYA**

- **décide à l'unanimité de nommer comme membres au sein du SILYA :**
  - Monsieur Dominique TURPIN en qualité de délégué titulaire
  - Monsieur Daniel RENAULT en qualité de délégué titulaire
  - Madame Fabienne BECHET en qualité de délégué suppléant
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

**7°) Renouvellement du Conseil d'Administration de l'EPFY**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines lui indiquant qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler les représentants élus du conseil d'administration de l'E.P.F.Y.

Monsieur Dominique TURPIN se propose pour devenir le représentant de la commune au sein de l'E.P.F.Y.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **décide à l'unanimité de nommer comme membre Monsieur Dominique TURPIN en qualité de représentant de la commune au sein de l'E.P.F.Y.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

**8°) Modification des membres délégués au sein du S.I.A.E.P.**

Monsieur le Maire rappelle le nom des titulaires et suppléants au sein du S.I.A.E.P et du SIA\_

SYNDICATS	Titulaire n°1	Titulaire n°2	Suppléant n°1	Suppléant n°2
SIA	Georges Maillé (président)	Dominique Turpin	Laurent LORTHIOS	Michel Duthilleul
SIAEP	Georges Maillé (vice-président)	Dominique Turpin	Michel Duthilleul	François Monnier

Or, les réunions de ces deux syndicats se tenant le même jour, au même endroit et bien souvent à la même heure, il est plus commode que les délégués titulaires et suppléants soient les mêmes pour ces deux syndicats.

Aussi, Monsieur TURPIN propose que Monsieur MONNIER soit remplacé par Monsieur LORTHIOS au sein du S.I.A.E.P.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Annule et modifie la délibération N° 5 du 21 mars 2008 concernant la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du syndicat Eau.**
- **décide de nommer comme membres au sein du S.I.A.E.P. Monsieur Laurent LORTHIOS à la place de Monsieur François MONNIER en qualité de délégué suppléant au sein du S.I.A.E.P.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

**9) Réglementation de l'occupation du domaine public concernant les brocantes**

Suite à l'application de la réglementation préfectorale concernant l'utilisation du domaine public à l'occasion de brocante et vide grenier, il convient de délibérer sur la redevance d'occupation du domaine public. Monsieur le Maire expose que chaque année, l'association du Billard organise une brocante dans l'Espace Pierre Brémard. Aussi, il propose la gratuité pour l'occupation du domaine public pour cette association.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public lors de brocante organisée par les associations Nézelloises.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

**10°) Annulation de la délibération concernant la nomination des délégués au sein du S.I.E.E.D.**

Monsieur TURPIN expose que le S.I.E.E.D a demandé à la commune de nommer deux membres titulaires et suppléants pour la représenter. Or, depuis sa création, la Communauté de communes Seine Mauldre est la seule compétente en matière de ramassage des ordures ménagères. C'est donc la CCSM qui doit nommer des représentants au syndicat. Aussi, la délibération prise lors du dernier conseil municipal doit être annulée puisque celle-ci sera prise par la CCSM.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Annule et modifie la délibération N°7 du 21 mars 2008 concernant la désignation des délégués au sein du SIEED.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

**11°) Désignation d'un délégué pour la CLECT au sein de la CCSM**

La Communauté de Commune demande la désignation d'un délégué au sein du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Monsieur Stéphane ANGOT se propose comme représentant de la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide à l'unanimité de nommer comme membre Monsieur Stéphane ANGOT en qualité de délégué pour la CLECT au sein de la CCSM.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

- **Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

## QUESTIONS DIVERSES

### ■ Calendrier des permanences des salles

Monsieur le Maire expose le fonctionnement des permanences lors des locations de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Aussi, il propose que les conseillers et les adjoints soient de permanence à tour de rôle.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### ■ L'importance d'utiliser au mieux les NTIC au sein de nos services

Monsieur Dominique TURPIN propose d'utiliser les NTIC pour améliorer le fonctionnement et la communication au sein de nos services. Aussi, suite aux remarques des différents membres du conseil, les convocations pour les commissions en interne seront envoyées aux membres concernés par email ainsi que les comptes rendus. Les autres membres recevront également ces documents à titre informatif et de ce fait pourront assister à ces commissions en qualité d'observateurs.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### ■ Nomination des représentants de la commune au sein de nos associations

Monsieur le Maire propose de nommer des membres du conseil municipal au sein des associations nézelloise comme suit :

- La Nézellois : Monsieur Thierry LABARTHE (à confirmer)
- Sport et Culture à Nézel : Monsieur Daniel RENAULT
- Le Comité des Fêtes : Madame Sophie FESSARD
- Le Tennis Club de Nézel : Madame Micaela PTAK
- La Peinture sur Soie : Madame Hélène MAHAUT
- L'Association des Cottages : Monsieur Michel DUTHILLEUL
- Le Pool Gaulois Association : Monsieur Laurent LORTHIOS
- La chasse : Madame Micheline VOINIER
- Les Heures Douces : Madame Lisiane PEREIRA

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### ■ Nomination d'un correspondant municipal

Monsieur le Maire informe les membres que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, la Préfecture a organisé la mise en place de correspondants défense dans chaque commune. Monsieur François Rémy MONNIER se propose en tant que correspondant défense pour notre commune

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### ■ Nomination d'un représentant de la commune auprès du comité inter gare SNCF Mantes Montparnasse

Chaque commune traversée par la ligne SNCF doit nommer des représentants pour assister à deux réunions dans l'année.

Monsieur TURPIN propose de nommer Messieurs ANGOT et LABARTHE (à confirmer) en tant que correspondants auprès du comité inter gare SNCF Mantes Montparnasse.

## **TOUR DE TABLE**

■ Madame Sophie FESSARD demande s'il est possible qu'un panneau indiquant «boulangerie » puisse être implanté sur le territoire communal. Monsieur Laurent LORTHIOS propose l'installation d'un deuxième panneau indiquant « parking commerces à 50 mètres ». Monsieur le Maire en prend note.

La séance est levée à 23h50

Le Maire

Dominique TURPIN

